

Point COVID

Au 12 juillet 2021

L'évolution dite positive de la situation sanitaire mène à la fin des dernières restrictions en vigueur :

- Le couvre-feu a été levé,
- Le port du masque en extérieur n'est plus obligatoire (sauf exceptions : regroupements, dans les files d'attente, ...),
- Les limites de jauge sont levées dans les établissements recevant du public,
- Les festivals et concerts debout ont repris depuis le 30 juin selon un protocole sanitaire dédié.

Attention ! La vigilance reste cependant d'actualité !

Maintien des recommandations sanitaires :

- Limiter les contacts sociaux (6 maximum)
- En cas de contacts à risque ou de symptômes, s'isoler et surveiller en cas d'aggravation des symptômes
- Respecter les mesures barrières
- Aérer les espaces intérieurs 10 minutes toutes les heures
- Porter le masque sauf s'il y a nécessité de le retirer
- Éviter de partager des objets
- Ne pas s'embrasser
- Réduire au maximum les grands rassemblements s'ils ne sont pas obligatoires
- Se laver régulièrement les mains

Prenez soin de vous pour mieux prendre soin des autres 😊

« Agissons ensemble pour une amélioration continue de la qualité »

Où partir en vacances ?

Pour ces vacances, beaucoup veulent s'envoler loin du « train-train quotidien » et partir en vacances. Mais où aller en cette situation de crise sanitaire ?

Pour voyager en dehors des frontières françaises, les conditions dépendent du pays de destination.

Pour voyager en Europe, il n'est pas nécessaire de justifier du motif de son déplacement. Cependant, des obligations de test préalables sont demandés. Depuis le 1^{er} juillet, le pass sanitaire est reconnu pour les déplacements internes à l'espace européen sous la forme d'un certificat.

Pour voyager à l'étranger, tout dépend de la situation du pays choisi. Les modalités de gestion des flux de voyageurs varient en fonction de la situation sanitaire du pays et de la vaccination des individus concernés. Une classification des pays a été définie sur la base des indicateurs sanitaires et est disponible via le lien suivant :

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/deplacements>

Bonnes vacances à tous ! 

Vaccination obligatoire pour les soignants

Lors de son intervention le 5 juillet 2021 sur France Inter, Gabriel Attal, porte-parole du gouvernement, a annoncé que l'obligation de vaccination contre le Covid pour les soignants est une « sérieuse possibilité ».

Olivier Véran, ministre de la Santé, se montre également très favorable à cette éventualité. Un projet de loi en ce sens est par ailleurs en cours.

Selon le gouvernement et leurs consultants, cela serait le moyen le plus rapide de développer l'immunité collective.

Cependant, de nombreux soignants se sont rapidement prononcés à ce sujet. Pour certain, cela semble être une éventualité pertinente. Le soignant doit se faire vacciner en priorité et de manière obligatoire.

Pour d'autres, obliger les soignants à se faire vacciner contre le covid est incohérent et ne devrait être une possibilité que si l'obligation s'applique à tous (soignants et non soignants).

Le débat reste ouvert, et rien n'est encore défini légalement.